



CANADA

# Débats du Sénat

---

2<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 23

---

**LE PATRIMOINE ET LES LANGUES OFFICIELLES**

**CBC/Radio-Canada**

**Questions de**

**l'honorable Claudette Tardif**

**Le mardi 31 mars 2009**

## LE SÉNAT

Le mardi 31 mars 2009

### LE PATRIMOINE ET LES LANGUES OFFICIELLES

CBC/RADIO-CANADA

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, le mercredi 25 mars, CBC/Radio-Canada annonçait qu'elle se voyait forcée de mettre à pied 800 employés et de faire d'importants changements dans ses services.

Contrairement à la tradition qui consiste à partager le financement fédéral entre les réseaux de langue française et de langue anglaise, selon un tiers et deux tiers respectivement, les compressions budgétaires au réseau de langue française représenteront près de la moitié du nombre total d'emplois supprimés.

Honorables sénateurs, le gouvernement ne respecte plus ses engagements envers les communautés francophones hors Québec. Non seulement le gouvernement tarde à mettre en œuvre la feuille de route, mais il coupe dans des services à caractère essentiel pour ces communautés : les services de Radio-Canada.

Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas pour protéger les services de télédiffusion offerts par CBC/Radio-Canada à ces communautés francophones en milieu minoritaire?

[Traduction]

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'État (Aînés)) :** Honorables sénateurs, comme je l'ai souligné la semaine dernière en réponse aux questions du sénateur Poulin, le gouvernement reconnaît que CBC/Radio-Canada vit des moments difficiles, comme tous ceux qui œuvrent dans l'industrie de la radiodiffusion. Les radiodiffuseurs traversent manifestement une période économique difficile.

Le gouvernement a fourni 1,1 milliard de dollars à CBC/Radio-Canada. La façon dont cette société d'État gère ses activités dans le cadre de son mandat et répartit les sommes reçues reste à sa discrétion.

Je serais heureuse de transmettre les préoccupations du sénateur au ministre du Patrimoine pour qu'il en fasse part à son tour à CBC/Radio-Canada. Je souligne toutefois que le gouvernement n'interfère aucunement dans la façon dont cette société d'État répartit l'argent qu'elle reçoit. C'est le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada qui prend ces décisions.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, il faut espérer que CBC/Radio-Canada exécute son mandat visant à fournir des services partout au pays, en particulier dans les régions, et surtout aux minorités linguistiques réparties aux quatre coins du pays. Il faut

aussi espérer que CBC/Radio-Canada ne perde pas de vue sa responsabilité en vertu de la politique sur les langues officielles du Canada.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** Le gouvernement conservateur aurait pu prendre des mesures pour limiter les dégâts, mais il a refusé de le faire. Dans l'Ouest, neuf postes à temps plein et quatre postes à temps partiel seront coupés; au Manitoba, cinq employés et une personne de la direction seront renvoyés; en Saskatchewan, une personne sera renvoyée; en Alberta, deux personnes seront mises à pied, un poste à temps plein et un poste à temps partiel, et, en Colombie-Britannique, quatre personnes seront renvoyées. Les émissions du midi sont toutes annulées et seront remplacées par un forum national où les gens pourront téléphoner et les émissions du samedi matin seront consolidées à travers l'Ouest.

Comment le gouvernement justifie-t-il que les francophones de l'Ouest soient démunis de leur programmation locale et régionale?

[Traduction]

**Le sénateur LeBreton :** Je crois que les préoccupations soulevées par madame le sénateur sont légitimes et qu'il est préférable de les transmettre au conseil d'administration et à la direction de CBC/Radio-Canada. Le gouvernement ne dicte pas au conseil d'administration de la société d'État la manière de gérer ses affaires.

Honorables sénateurs, j'ai dit plus tôt que le gouvernement allait suivre de près les décisions de CBC/Radio-Canada afin de s'assurer que cette société d'État offre aux Canadiens les services qu'exige son mandat. Je crois que l'intervention ou l'apparence d'intervention du gouvernement dans les décisions du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada soulèverait un tollé général, particulièrement au sein de CBC/Radio-Canada.

• (1440)

Honorables sénateurs, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, je serai heureuse de porter les préoccupations de madame le sénateur à l'attention du ministre du Patrimoine canadien, car le gouvernement suit de près les décisions de CBC/Radio-Canada de manière à s'assurer que la société fournit de façon adéquate aux Canadiens des services dans les deux langues officielles, plus particulièrement dans les régions du Canada qui comptent sur ces services.

Les préoccupations du sénateur sont légitimes, mais il s'agit de questions auxquelles le radiodiffuseur devrait répondre directement, et je serai heureuse de saisir le ministre des préoccupations de madame le sénateur.